Ondes URBAINES
Villes de France
Villes & Agglomérations

jeudi 21 Décembre 2023 - n°411

Santé - Le Parlement adopte définitivement la proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux
Finances - Taxe foncière : un impôt de plus en plus décorrélé de la valeur du patrimoine possédé
Attractivité - Charles Rodwell, député, a remis à Elisabeth Borne son rapport sur l'attractivité
Ressources humaines - Publication du rapport annuel sur l'état de la fonction publique
Développement économique - Projections macroéconomiques de la Banque de France : une éclaircie prévue en 2025
Environnement - Atlas historique de la collecte sélective en France
Agenda - Notez bien !

SANTÉ

Le Parlement adopte définitivement la proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux

Lundi 18 décembre, le Parlement a adopté définitivement la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, à l'issue d'un vote au Sénat. Le texte du député Frédéric Valletoux (Horizons) a été adopté par 241 voix pour, 81 contre et 18 abstentions.
Avec ce texte, le territoire de santé devient l'échelon de référence de l'organisation locale de la politique de santé. La délimitation de ces territoires de santé pourra être modifiée au sein des conseils territoriaux de santé (CTS), en lien avec l'ARS pour garantir un équilibre entre les territoires en matière d'accès aux soins.
Dans le but d'inciter les soignants à travailler entre eux, le texte prévoyait par ailleurs que les professionnels de santé exerçant en ville seraient automatiquement rattachés aux "Communautés Professionnelles Territoriales de Santé" (CPTS). Cette disposition a été supprimée au Sénat.
S'agissant de la permanence des soins, le texte prévoit que la responsabilité collective de la permanence des soins repose en premier lieu sur les établissements de santé, qui doivent s'organiser. Ce mécanisme laisse une grande liberté d'organisation entre établissements mais en cas de carence, l'Agence régionale de santé (ARS) aura un pouvoir renforcé pour en désigner certains en dernier recours. Aujourd'hui, la permanence des soins hospitaliers est assumée en très grande partie par les hôpitaux publics (à 82%), le secteur privé n'en assurant que 13%.
Le texte élargit par ailleurs les compétences des infirmiers avec la création du statut *« d'infirmier référent »* qui exercera une mission de suivi et de renouvellement des prescriptions pour les patients chroniques.

FINANCES

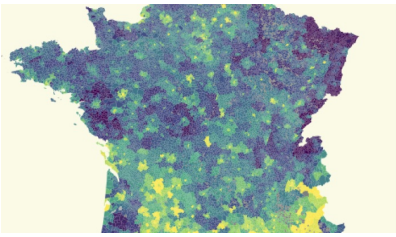

Taxe foncière : un impôt de plus en plus décorrélé de la valeur du patrimoine possédé

Dans une analyse parue en ce mois de décembre, l'Insee s'est penché sur le lien entre la taxe foncière, les revenus et le patrimoine détenus par le contribuable. Rappelons que la taxe foncière sur les logements et les dépendances possédés par les ménages est un impôt calculé comme le produit d'une assiette, fixée par l'administration fiscale, et de taux votés par les collectivités locales. Ses recettes sont affectées aux collectivités locales et contribuent à financer les services publics qui bénéficient à la population locale.
En 2017, 17 millions de ménages sont imposés à la taxe foncière pour un montant moyen de 660 euros par logement et de 1 100 euros par ménage. Ce montant augmente avec le revenu : les 10 % de ménages les plus aisés payent 27 % du total et les 10 % qui ont le patrimoine immobilier le plus élevé en payent 37 %.
Rapportée à la valeur du patrimoine immobilier, la taxe foncière est un impôt régressif : les ménages les plus dotés en patrimoine immobilier paient relativement moins de taxe foncière que les moins dotés. Rapportée au revenu disponible, elle présente, sur la population des seuls ménages propriétaires, un profil stable à 2,5 % pour les trois quarts des ménages. Elle dépasse 4 % pour les 20 % des propriétaires aux revenus les plus modestes, mais n'atteint pas 2 % pour les 1 % les plus aisés.

Poids plus important en périphérie qu'en centre-ville
En outre, la part du revenu disponible que les ménages consacrent à la taxe foncière varie notablement selon leur lieu d'habitation : elle est plus élevée en périphérie que dans le centre des villes, et plus élevée dans le Sud-Ouest et le pourtour méditerranéen que dans l'ouest et l'est de la France. Les ménages aisés et avec les patrimoines les plus élevés possèdent des biens dans les zones où l'immobilier est le plus cher et où les taux de la taxe foncière et ses assiettes, souvent obsolètes rapportées aux prix des logements, y sont en moyenne plus faibles.
En conclusion l'Insee reconnaît que l'examen de la taxe foncière en fonction du patrimoine ou du revenu des ménages ne doit pas occulter qu'elle est avant tout un impôt de rendement au bénéfice des collectivités reliant le contribuable local et les services dont il bénéficie.

ATTRACTIVITÉ

Charles Rodwell, député, a remis à Elisabeth Borne son rapport sur l'attractivité

Tendre vers l'indépendance économique de la France, rechercher une souveraineté industrielle grâce à des filières stratégiques et innovantes, tout en sécurisant les voies d'approvisionnement et soutenir la réindustrialisation dans le pays, voici les enjeux fixés par le rapport du député Charles Rodwell remis le 11 décembre à la Première Ministre.
Villes de France a toujours défendu l'idée que la réindustrialisation passera par les villes moyennes. Elles disposent, très souvent, du foncier disponible, avec d'anciennes friches qui peuvent être réhabilitées, des axes de transports à proximité des sites industriels, tout en offrant des infrastructures et un cadre de vie de qualité pour les salariés et les familles.
Des propositions portées par *Villes de France* sont reprises dans ce rapport comme par exemple un dispositif pour sécuriser l'investisseur dans son projet d'implantation ou d'extension avec un cadre juridique défini et stable durant 5 ans ou la simplification des démarches administratives des entrepreneurs porteurs de projets industriels, en particulier le développement des filières les plus stratégiques.

Lien vers le rapport

RESSOURCES HUMAINES

Publication du rapport annuel sur l'état de la fonction publique

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a publié ce 15 décembre, l'édition 2023 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique.
Le rapport porte plusieurs éléments intéressants à notre connaissance :
- A la fin de l'année 2021, 5,67 millions d'agents travaillaient dans la fonction publique (soit presque 1 emploi sur 5).
- Pour être plus précis, la fonction publique emploie 3 773 100 fonctionnaires, 1 230 500 contractuels, 311 300 militaires et 359 000 agents relevant des *« autres catégories et statuts »*.
- En 2021, le nombre d'agents de l'Etat (2,52 millions) est demeuré quasi stable, après cinq années de hausse.
- S'agissant de la fonction publique territoriale, le nombre d'agents territoriaux (1,94 million) a connu une nouvelle hausse (+0,6%), à l'instar des effectifs de la fonction publique hospitalière qui ont, quant à eux, augmenté de 0,5%.
- Les effectifs des organismes communaux continuent la baisse entamée ces dernières années. A contrario, l'emploi dans les organismes intercommunaux connait une hausse (+3,2% en 2021), notamment dû aux transferts de compétences de certains CCAS vers les CIAS. Par ailleurs, l'emploi a également augmenté dans les organismes départementaux (+0,6%) et est quasi stable dans les conseils régionaux (+0,2%).
- Le salaire net mensuel moyen en 2021 était de 2 431 euros sur l'ensemble de la fonction publique. Si l'on se penche plus précisément sur les trois versants de la fonction publique, le salaire net mensuel moyen était de 2 688 euros dans la fonction publique d'État, 2 039 euros dans la fonction publique territoriale et 2 590 euros dans la fonction publique hospitalière.
- S'agissant de la retraite, l'âge moyen des fonctionnaires partant à la retraite en 2022 était de 62,3 ans pour la fonction publique d'État, 62,2 ans pour la fonction publique territoriale et 60,9 ans pour la fonction publique hospitalière.

Lire le rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Projections macroéconomiques de la Banque de France : une éclaircie prévue en 2025

Une projection récente réalisée par la Banque de France confirme dans l'ensemble le diagnostic d'une économie française qui parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession.
À court terme, les dernières informations disponibles suggèrent une légère révision de la croissance à la baisse, à 0,8 % pour l'année 2023, mais la Banque de France maintient inchangées ses projections de croissance pour les années 2024 (0,9 %) et 2025 (1,3 %) et prévoit en 2026 une croissance à 1,6 %. Cette accélération pour 2026 suppose que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon.
L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique.

Recul prévu de l'inflation
L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. Cette projection est légèrement révisée à la baisse par rapport à celle de septembre.
L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie ; mais l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également quoiqu'un peu plus lentement. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.
S'agissant du marché du travail, le retournement anticipé par la Banque de France semble aujourd'hui s'amorcer. Dans les trimestres à venir, l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022, avec un rattrapage seulement partiel des pertes passées de productivité. Ainsi, le taux de chômage continuerait de progresser, tout en restant inférieur à 8 % en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur de la reprise de l'activité.

Pour en savoir plus

ENVIRONNEMENT

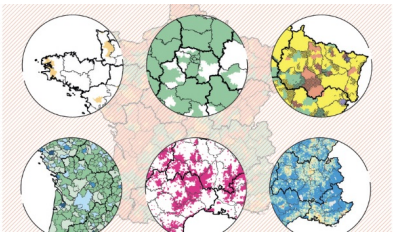

Atlas historique de la collecte sélective en France

Cet atlas revient sur les grandes évolutions de la collecte sélective en France depuis 1992 - cartes et chiffres à l'appui – en matière d'évolution du geste de tri, des schémas de collecte, ou encore de tarification incitative. Il permet ainsi aussi de comparer les territoires sur ces différents aspects. Parmi les focus du document, la collecte sélective par typologie d'habitat, les zones touristiques, la collecte sélective dans les DROM-COM. Le document pointe notamment que 22,2kg d'emballages légers par habitant sont recyclés chaque année, soit une hausse de 42 % depuis 2014. Pour le recyclage du verre, c'est 34,5 kg par habitant et par an soit une hausse de 14% depuis 2014 et pour le recyclage papier, c'est 15,4kg soit une baisse de 23% depuis 2018 (correspondant à une baisse des usages).

Accéder à l'atlas

AGENDA

Notez bien !

Mardi 9 janvier 2024 (09h00 - 10h30
Conférence Banque des Territoires - *Villes de France* sur l'inclusion numérique au Hub des Territoire
72 avenue Pierre Mendès France, Paris
Inscription

Mercredi 17 janvier 2024 (12h00)
Cérémonie de vœux de *Villes de France*
Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, 5 rue Masserand, Paris 7ème

Jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2024
Congrès de *Villes de France*
Sélestat

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi